



Élections municipales 2020

Questionnaire de l'ADTC sur la MOBILITÉ

Déplacements dans les quartiers

1 Réalisation de plans "marguerite" :

- pour apaiser, réduire la circulation automobile dans les quartiers,
- pour sécuriser et favoriser les déplacements à pied et à vélo,
- pour préserver les habitants de la pollution induite par les déplacements motorisés,

La mise en place des plans de circulation dits « en marguerite » empêche la circulation de transit des véhicules motorisés : ces plans de circulation obligent l'entrée et la sortie en voiture d'un quartier par les mêmes rues. Dans le même temps, la perméabilité des quartiers pour les déplacements à pied et à vélo reste assurée.

- 1) *Vous engagez-vous à revoir les plans de circulation dans les quartiers en limitant fortement le trafic motorisé de transit pour laisser toute leur place aux modes actifs et apaiser la circulation ?*

Nous voulons développer un modèle de ville verte pour s'adapter à l'urgence climatique. Les émissions de CO2 coupables de ce réchauffement climatique proviennent à plus d'un tiers des transports. En outre les pollutions de l'air et les pollutions sonores liées au trafic des véhicules motorisés sont néfastes pour la santé.

C'est donc un enjeu de premier rang de limiter la congestion de notre ville.

Il faut toutefois noter que les plans marguerites ne sont pas adaptés à tous les types de villes. Aussi nous étudierons de façon approfondie d'éventuelles mises en œuvre sur Meylan.

En ce qui concerne le trafic motorisé de transit, Meylan est particulièrement concerné par l'axe Grésivaudan/Grenoble et l'augmentation du trafic a pour conséquences l'extension de la congestion depuis l'autoroute vers la nationale et depuis la nationale vers la route des coteaux.

La réduction de ce trafic de transit est une priorité tant sur le plan du nombre de véhicules que sur celui de la sécurité, de la vitesse. On ne peut rien résoudre bien sûr sans initier des travaux en concertation avec les communes voisines, Corenc, Montbonnot, Biviers ,.... en synergie avec le SMMAG, syndicat des transports sur le territoire.

En particuliers nous exigeons la réalisation d'une étude globale des mobilités pour proposer des solutions adaptées aux usagers.

Nous soutiendrons le développement du covoiturage pour les déplacements pendulaires en particulier, avec une action auprès des entreprises et des particuliers.

Nous encouragerons des vitesses apaisées dans le réseau viaire

Nous serons exemplaires : véhicules communaux, livraisons sur la commune, flotte de taxis, mobilités du personnel communal

Meylan veut être une vitrine de ce qui peut être fait concrètement. Cela sera aussi vrai pour le soutien aux initiatives qui inciteront à l'usage du vélo. C'est une déclinaison de notre volet sport et santé, axe fort de notre futur mandat :

- Promotion auprès des élèves dès le collège.
- Apprentissage du savoir rouler à vélo.
- Pistes cyclables autant que possible séparées de la circulation automobile.
- Soutien à l'acquisition d'un VAE, à certaines conditions de ressources.

Certains quartiers de Meylan ont été précurseurs dans le développement des mobilités douces, c'est le cas du quartier des Béalières. A travers les nouveaux projets d'aménagement : PLM, faculté de pharmacie..., nous comptons encourager tant que possible le recours aux mobilités douces, entre autres en facilitant l'accès aux commerces via les modes actifs. Ces nouveaux quartiers seront reliés par des voies sécurisées au Chronovélo.

Sur les autres quartiers, nous allons promouvoir les modes actifs en sécurisant les voies piétonnes et les voies cyclables, et ce, tout particulièrement le long de l'avenue des 7 Laux et dans le Haut-Meylan.

2 Aménagements cyclables :

Sur les axes de transit motorisé, comme le demande la majorité des répondants au Baromètre des villes cyclables de la FUB, l'aménagement de pistes cyclables séparées de la circulation doit être la norme et la création de bandes cyclables doit être abandonnée. L'ADTC propose que le réseau des Chronovélo, des voies vertes et véloroutes soit étendu et développé massivement dans toute la région grenobloise

- 1) Vous engagez-vous à porter auprès du SMMAG la réalisation et l'extension du réseau Chronovélo dans votre commune ?*

Le tronçon du réseau Chronovélo desservant Meylan a déjà été implanté. Nous soutenons le projet Chronovélo sur l'aire métropolitaine. Nous allons encourager la pratique du vélo durant notre mandat en :

- Développant un réseau de pistes cyclables sécurisées
- Soutenant l'achat de vélos à assistance électrique sous condition de ressources
- Favorisant l'apprentissage du savoir rouler à vélo dès l'école
- En promouvant l'usage du vélo dès le plus jeune âge.

Développement des transports collectifs urbains

1 Amélioration de l'offre avec la priorité en carrefours à feux et le cadencement :

La hausse de la fréquentation des transports collectifs passe par une amélioration de l'offre qui permet aux habitants de franchir le cap du changement. Comme cela a été fait sur les lignes Chrono, il est nécessaire d'une part de gagner du temps dans le déplacement, et d'autre part d'avoir une régularité dans le passage des bus ce qui évite aux usagers de se poser la question "quand mon bus va-t-il passer ? ". Pour cela, il convient de généraliser la priorité aux feux et également de cadencer les horaires, vacances scolaires comprises.

- 1) *Vous-engagez-vous à généraliser et à porter auprès du SMMAG la priorité aux feux pour les bus de toutes les lignes de transport collectif desservant votre commune et de mettre en place un cadencement ?*

Nous allons tout mettre en œuvre pour favoriser un report modal vers les transports en commun et les mobilités douces. Pour cela, il est impératif de raccourcir les temps de trajet des transports en commun afin de les rendre compétitifs par rapport à la voiture individuelle. La priorité au feu pour les bus fait partie des mesures nécessaires à la diminution du temps de trajet des transports en commun, nous y sommes favorables.

Adapter ses déplacements en fonction des horaires peut décourager l'utilisateur de recourir aux transports en commun, ainsi nous nous positionnerons en faveur d'un cadencement des bus.

2 Développement du réseau de tramways :

L'agglomération grenobloise a obtenu des résultats très encourageants sur le report modal grâce à la mise en place d'un réseau de tramways. La réalisation de la ligne E de tram a ainsi permis entre Grenoble et Le Fontanil une augmentation de 80% des déplacements en transport public dans ce territoire entre 2015 et 2016 montrant l'efficacité du mode tramway dans le report modal.

Ce réseau reste cependant encore insuffisant et les échéances de développement proposées par le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2030 sont peu ambitieuses:

- 1) *Vous engagez-vous à porter auprès du SMMAG l'accélération de la réalisation du prolongement de la ligne E de tramway à Pont de Claix (avec une échéance de 2025 au lieu de 2030) et la création d'une ligne F de tramway Grenoble - Meylan - Montbonnot d'ici 2030 ?*

Nous nous interrogeons sur la viabilité à long terme d'un projet de tram sur le territoire meylanais :

- Manque de flexibilité du tracé conçu pour 50 ans
- Technologie lourde et invasive
- Entretien des rails entraînant de longues interruptions de service
- Coût élevé pour la collectivité : 5 à 10 millions d'euros par kilomètre pour le BHNS contre 20 millions d'euros pour le tram.

Concernant le projet de tram, en lieu et place du BHNS il est probablement prématuré de décider aujourd'hui, avant d'avoir fait une étude exhaustive des prévisions de flux pour les prochaines décennies. Comme pour les autres projets structurants qui auront lieu sur le territoire meylanais et qui impacteront grandement le quotidien des habitants, nous organiserons une concertation poussée mettant sur la table toutes les hypothèses.

Faut-il choisir un type de transport avec l'obligation ensuite de développer le tissu urbain pour le justifier, ou bien choisir un type de transport adapté à la ville que nous voulons ?

Pour ce qui est du projet BHNS, nous veillerons à développer un rabattement performant vers cette ligne avec la création d'un parking relais, la mise en place de consignes à vélo et le développement d'un réseau de covoiturage spontané (« Reso Pouce »).

Réseau ferré interurbain

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2030 prévoit le développement des dessertes ferroviaires du territoire pour répondre aux besoins de déplacements dans les vallées : le train permet de parcourir des distances importantes rapidement et confortablement. Le PDU propose d'offrir d'ici 2030 une desserte au quart d'heure entre Rives et Brignoud, ce qui apparaît nécessaire à un développement massif des déplacements en TER.

Mais pour qu'une desserte soit attractive, il est indispensable de maintenir la fréquence cadencée des lignes périurbaines toute la journée de 5h à 23h, avec une fréquence à l'heure au minimum en dehors des heures de pointe vers Chambéry, St Marcellin, St André le Gaz et Clelles, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement (on observe des trous de desserte de plus de 3 heures et une absence totale de desserte en soirée), Cette amélioration de

desserte peut être réalisée dès maintenant puisque les sillons ferroviaires comme le matériel sont disponibles, et ce qui n'est pas négligeable, sans attendre des travaux d'infrastructures qui imposent des délais de réalisation souvent très longs.

- 1) *Vous engagez-vous à porter dès maintenant auprès du SMMAG et de la Région Auvergne - Rhône-Alpes l'augmentation des fréquences des lignes périurbaines de TER toute la journée et le soir ?*

Lorsque les infrastructures le permettent nous nous positionnons en faveur d'une amélioration de la desserte.

Relation avec les associations d'utilisateurs

Notre territoire possède un réseau associatif développé.

- 1) *Êtes-vous prêt avec vos services à travailler vos projets en amont avec les associations représentatives d'utilisateurs ?*

Parce que la **citoyenneté active** est un état d'esprit, nous voulons réinventer la démocratie participative à Meylan, en **créant une instance de participation citoyenne dénommée CAP** (Commission Action Projet) :

Après le cadrage politique du conseil municipal, tout projet ou préoccupation ayant un impact important sur la vie des meylanais ou sur le fonctionnement et l'avenir du territoire fera l'objet d'une « CAP » : **Commission Action Projet**.

Chaque commission sera composée d'élus, de techniciens ou experts, habitants désignés, habitants tirés au sort, représentants d'associations et Unions de Quartiers.

La CAP prend en charge la phase de concertation qui prépare à la décision portée par le conseil municipal ; ainsi que la bonne marche du projet et sa réalisation dans le cadre du suivi des politiques publiques.

Pour cela, les acteurs s'engagent à respecter une charte de la participation démocratique qui précise les engagements de chacun et qui invite à une éthique de la discussion et de la prise en compte exclusive de l'intérêt commun.

Donc les associations des usagers auront toute leur place à côté des élus, dans le travail en amont sur les projets de mobilité de la commune.